

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 /05 /2008**

**PREMIERE RESOLUTION : Augmentation de capital**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'augmentation du capital en deux tranches pour le porter de 60 000 000 Dinars à 100 000 000 Dinars.

Pour la réalisation de la première tranche, le capital social sera porté de 60.000.000 Dinars à 80.000.000 Dinars comme suit :

- augmentation du capital de 6.000.000 Dinars par incorporation de réserves à raison d'une action nouvelle gratuite pour 10 actions anciennes.
- augmentation du capital de 14.000.000 Dinars par souscription en numéraire à raison de 7 actions nouvelles pour 30 actions anciennes au prix d'émission de 3,500 Dinars, soit une prime d'émission de 2,500 Dinars par action nouvelle.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et les moments de sa réalisation.

**DEUXIEME RESOLUTION : Modification de l'article 7 des statuts**

Suite à l'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 7 des statuts en conséquence.

**TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publications légales ou de régularisations.